

Résumé du projet de maîtrise

Au même titre que les scientifiques en sciences judiciaires, les techniciens de scènes de crime, les enquêteurs, les juges et procureurs et les analystes de renseignement, les dirigeants policiers font partie intégrante d'un ensemble d'acteurs directement concernés par l'optimisation de la forensique (Rossy & Ribaux, 2014). Ils possèdent en effet des pouvoirs qui peuvent influencer la qualité et le rôle de l'utilisation de la criminalistique dans les divers secteurs du service qu'ils dirigent (Bitzer, Ribaux, Albertini, & Delémont, 2016). Toutefois, à une époque où la discipline subit plusieurs critiques sur sa capacité à contribuer au travail policier et alors que certains techniciens en identité judiciaire semblent croire que les dirigeants policiers sont en général peu informés sur la criminalistique (Crispino, Rossy, Ribaux & Roux, 2015 ; Ribaux, 2014), aucune étude empirique ne semble s'intéresser à la perception de la criminalistique par ces acteurs. L'objectif principal de mon projet de recherche est donc de comprendre la perception des décideurs opérationnels et financiers des services de police quant à la criminalistique. L'étude vise à comprendre le rôle, le potentiel et les limites attribués à la discipline par ces dirigeants. Elle vise également à comprendre les politiques de gestion et les règles administratives qui encadrent le travail des services d'identité judiciaire. Pour ce faire, la méthodologie privilégiée est la réalisation d'entretiens semi-directifs avec des décideurs opérationnels et financiers de corps de police de niveau 2 et supérieurs. Ces corps de police ont été sélectionnés puisque selon la Loi concernant l'organisation des services policiers de 2001, ils ont l'obligation de disposer d'un service d'identité judiciaire. À l'heure actuelle, 18 dirigeants de corps de police québécois ont été rencontrés. Parmi ceux-ci, on retrouve onze directeurs de service de police, quatre directeurs adjoints, un inspecteur chef ainsi que deux capitaines. À noter que 4 commandants de corps de police en Suisse romande seront également rencontrés dans le mois à venir afin de leur poser les mêmes questions utilisées lors des entretiens réalisés au Québec. Il sera ainsi possible de réaliser une éventuelle comparaison entre la situation au Québec et celle en Suisse francophone.

Somme toute, les résultats préliminaires de ces entretiens tendent à identifier des besoins au niveau des connaissances des dirigeants policiers quant aux opportunités que la criminalistique peut offrir. Ils soulignent également que les dirigeants de corps policiers et les membres de la communauté forensique ne semblent pas échanger sur la prise de décisions stratégiques, opérationnelles ou financières relatives à la police scientifique. Ils semblent par ailleurs peu discuter des récentes recherches pertinentes dans le domaine de la criminalistique. Du coup, il est possible de mettre de l'avant un éventuel besoin pour une meilleure coordination entre les organisations policières et les capacités forensiques. En observant ce qui s'est développé dans de nombreux pays à travers le monde dans les dernières années, il sera possible de faire des recommandations aux dirigeants policiers afin d'optimiser l'utilisation de la science forensique au Québec. Étant à la fois appuyé par des institutions mettant de l'avant la criminologie et la science forensique, ce projet d'étude amènera vraisemblablement des réflexions supplémentaires et stimulera la discussion entre les divers acteurs du système de justice et des organisations policières sur l'utilisation de la criminalistique au Québec. Ainsi, mon projet s'inscrit dans l'axe de recherche « Criminologie et acteurs de la justice » du Centre international de criminologie comparée (CICC). Il s'intéresse plus particulièrement au premier thème de cet axe de recherche, c'est-à-dire à la police et à la science forensique. Il cherche à comprendre la perception de cette discipline par un certain groupe d'acteurs sociaux, soit les dirigeants policiers, et à établir une base de connaissances sur ce sujet peu étudié. D'ailleurs, dans une optique d'intégration interdisciplinaire, la science forensique et la police scientifique représentent en soi des réactions sociales au crime et peuvent être considérées comme des objets d'étude criminologiques (Rossy & al., à paraître).